

ANNEXE 15.1(3)
(paragraphe 15.1(3))

**CHOIX DE LIMITER LES MONTANTS EN CAUSE
(PROCÉDURE INFORMELLE)**

COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

ENTRE:

(nom)

appellant(e),

et

SA MAJESTÉ LE ROI,

intimé.

CHOIX ET RENONCIATION

JE DEMANDE que la procédure informelle de la Loi régisse le présent appel, et, à cette fin, je choisis, conformément à l'article 15.1, de limiter l'appel à 50 000\$.

DATE :

DESTINATAIRE : Le greffier
Cour canadienne
de l'impôt
200, rue Kent
Ottawa (Ontario)
K1A 0M1

ou

Tout autre bureau du greffe.

*(Indiquer le nom, l'adresse aux fins de signification
et le numéro de téléphone de l'appelant, de son
avocat ou de son représentant)*